

Conseil Municipal du 16 mars 2009

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat s'est réuni en séance publique le lundi 16 mars 2009, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Ad-joints – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wa-ger, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Al-louard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Claude Sirand, Adjoint. Mme San-drine Menduni, Conseillère Municipale

Pouvoirs : M. Sirand pour M. Arnol
Mme Menduni pour Mme Chaix.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Minard.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 février 2009 n'ap-pelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont toutes adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Sirand et de Mme Menduni.

INTERCOMMUNALITE

Présentés par M. le Maire,

- la désignation de la ville d'Eybens, maître d'ouvrage du projet Independencia 2009 et le montant de la quote-part communale fixée à 1 000 €.

POLITIQUE FONCIERE

Présentées par M. le Maire,

- la cession à l'Etablissement Public Foncier de l'Agglomération Grenobloise du bien sis à Poisat 16, avenue Hippo-lyte Lhenry et la désignation de Me Serpinet, Notaire, pour traiter le dossier.

PERSONNEL

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- la revalorisation du régime indemnitaire avec effet au 1^{er} janvier 2009.

FINANCES

Présenté par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- le remboursement de travaux à un locataire d'un local artisanal dont la mairie est propriétaire au 10, place Ber-nard Palissy.

VOTE DU BUDGET

Présenté par M. le Maire, le Compte Administratif de l'exercice 2008 des trois budgets,

Budget communal

Excédent de Fonctionnement : 432 685,57 €
Déficit d'Investissement : 571 457,47 €

Budget artisanal :

Excédent d'exploitation : 400 744,46 €
Excédent d'Investissement : 511 153,92 €

Budget de l'Eau

Excédent d'Exploitation : 24 004,93 €
Déficit d'Investissement : 20 901,81 €

M Uhry ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, le **Compte Administratif** est adopté par 18 voix dont 2 pouvoirs de M. Sirand et de Mme Menduni.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec deux pouvoirs de M. Sirand et de Mme Menduni.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué :

- le **Compte de Gestion** dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur,
- l'**affectation d'une partie de l'excédent d'exploita-tion du Budget de l'Eau**, soit 20 901,81 € au finance-ment des dépenses d'investissement (art. 106 du BP 2009) et le reste, soit 3 103,12 € étant repris en section d'exploitation (art. 002).

le budget 2009 de l'Eau

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses :	56 418,12 €	178 943,81 €
Recettes :	56 418,12 €	178 943,81 €

en équilibre.

le budget 2009 de la zone artisanale

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses :	472 794,47 €	547 027,92 €
Recettes :	472 794,47 €	547 027,92 €

en équilibre.

Suite... compte rendu

◆ **l'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2008** de 432 685,57 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du BP 2009)

◆ **les taux d'imposition 2009**

- Taxe d'Habitation : 12,94 %
- Taxe Foncier Bâti : 30,66 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 85,15 %

◆ **le Budget Communal 2009**

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses :	2 001 334,50 €	2 274 358,07 €
Recettes :	2 001 334,50 €	2 274 358,07 €

- ◆ avec Grenoble Alpes Métropole, d'une convention pour le remboursement de la part des travaux de réfection de la rue Maurice Ravel réalisés par la commune pour le compte de la Métro,
- ◆ d'une décision d'exercice du droit de préemption sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée pour un bien sis à Poisat avenue Hippolyte Lhenry,
- ◆ avec la société Alarme Concept sise 16 chemin Malacher 38240 MEYLAN, d'un contrat de vérification des installations incendie des bâtiments communaux pour l'année 2009.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, M. le Maire informe le conseil de la signature :

- ◆ d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée pour un bien sis à Poisat 17-19 avenue Hippolyte Lhenry et 5-5 bis avenue Hector Berlioz,
- ◆ avec GDF SUEZ d'un contrat de fourniture et d'acheminement de gaz naturel pour les locaux sis à Poisat 22, place Bernard Palissy,
- ◆ avec la société ATELCOM sise ZI La Plaine 38560 St Georges de Commiers, d'un contrat d'entretien des alarmes intrusion des bâtiments communaux,

Le présent compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.